

L'Anse-Saint-Jean, le 19 octobre 2020.

Je, soussigné, par les présentes, certifie que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance. Daniel Corbeil, secrétaire trésorier /directeur général.

Annick Boudreault, Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 19 octobre 2020 à 19 hrs, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Richard Perron
 Monsieur Éric Thibeault

Sont absents : Madame Chloé Bonnette

306-2020
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron.

307-2020
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Octroi d'un contrat – pour la réfection du Centre communautaire La Petite École.
4. Adoption du second projet de règlement d'amendement # 20-372, modifiant le règlement de zonage numéro # 19-353 relativement à l'encadrement de la culture, de la production, du transport, de l'entreposage et de la vente de cannabis et relativement à divers objets notamment aux usages permis dans la zone V26, aux dispositions pour les résidence de tourisme et la roulottes de villégiatures etc..
5. Offre de service d'ingénierie du Groupe SIG3 pour la conception des fermes de toit concernant la réfection du Centre communautaire la Petite École.
6. Branchement d'aqueduc et d'égout – Monsieur Jonathan Grant – Développement Mont-Édouard.
7. Remplacement temporaire du directeur des travaux publics et inspecteur municipal.
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

308-2020
OCTROI D'UN CONTRAT - POUR LA RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LA PETITE ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la réfection du Centre communautaire la Petite École et que les résultats se détaillent comme suit;

Amec construction	569 126.25 \$ plus taxes
Sevico	509 933. 46 \$ plus taxes
STF construction	556 797.45 \$ plus taxes
Unibec	504 800.00 \$ plus taxes
Polvin construction	516 300.00 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Unibec pour la somme de 504 800.00 \$;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat à la compagnie Unibec pour la réflexion du Centre communautaire la Petite École pour la somme de 504 800.00 \$ plus taxes.

309-2020

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT # 20-372 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 19-353 RELATIVEMENT A L'ENCADREMENT DE LA CULTURE, DE LA PRODUCTION, DU TRANSPORT, DE L'ENTREPOSAGE ET DE LA VENTE DE CANNABIS ET RELATIVEMENT À DIVERS OBJETS NOTAMMENT AUX USAGES PERMIS DANS LA ZONE V26, AUX DISPOSITION POUR LES RÉSIDENCES DE TOURISME ET LES ROULOTTES DE VILLÉGIATURE, ETC.

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement # 20-372 a été adopté le 14 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a tenu une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement # 20-372 le 30 septembre 2020;

CONSULTATION QUE l'adoption du second projet de règlement #20-372 permet de vérifier la tenue d'un registre pour les personnes habiles à voter est nécessaire;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet de règlement sur les usages conditionnels numéro # 20-372 soit adopté sans modifications afin de vérifier si la tenue d'un registre pour les personnes habiles à voter, est nécessaire.

310-2020

OFFRE DE SERVICE D'INGÉNIERIE DU GROUPE SIG3 POUR LA CONCEPTION DES FERMES DE TOIT CONCERNANT LA RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LA PETITE ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procèdera à la réfection du Centre communautaire la Petite École;

CONSIDÉRANT QUE le délai de fabrication et de livraison pour les fermes de toit ne cadre pas dans nos délais;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons fabriquer les fermes de toit en chantier à la condition d'avoir un plan d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'attribuer le contrat d'ingénierie pour la construction des fermes de toit dans le projet de la réfection du Centre communautaire la Petite École à la compagnie Groupe SIG3 au montant de 1 980.00 plus taxes

311-2020

BRANCHEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - MONSIEUR JONATHAN GRANT - DÉVELOPPEMENT MONT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE monsieur Grant a fait l'acquisition d'un terrain dans le développement du secteur du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain n'a pas les services d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Grant a fait une demande de branchement auprès du département des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le branchement de la propriété aux services d'aqueduc et d'égout de la municipalité.

312-2020

REMPLACEMENT TEMPORAIRE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
ET INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jérôme Durocher, directeur des travaux publics et inspecteur municipal est présentement en congé de maladie;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Deschêne, adjointe de monsieur Durocher, est également en congé de maladie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut se permettre de ne pas avoir personne dans ces départements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait partie d'une entente de partage des ressources avec d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à demande l'aide de monsieur Jean-François Houde qui a déjà été employé de la municipalité et qui occupait ces postes;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Jean-François Houde à émettre et signer les permis et certificats ainsi que tous autres documents qui concernent le département de l'urbanisme et des travaux publics.

PÉRIODE DE QUESTIONS

313-2020

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Anicet Gagné propose la fermeture de la séance à 19 h 06

Madame Annick Boudreault, DG/Secrétaire-trésorière par intérim

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».